Présence d'une salle de machines à sous pour fumeurs au Casino de Saint Malo ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 7 août 2013

Bonjour

je viens de voir au casino de St Malo une salle de machines à sous pour fumeurs ! Le personnel n'y entre pas. Les gens consomment des boissons s'ils veulent.

\ L"espace fumeur\ est équipé d'un extracteur. Il parait que c'est le groupe Barrière qui a innové pour ses casinos !!! ??? Êtes vous au courant de ce phénomène ?

Réponse :

L'article 68-27 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos [1] impose la présence de personnel à l'intérieur de cette salle. Il y est donc interdit de fumer en vertu des articles R.3511-1 et suivants du code de la santé publique qui n'autorisent aucune prestation de service dans les salles affectées à la consommation de tabac.

En date du 12 juillet 2013, le ministère de l'intérieur, interpellé par le CHSCT d'un établissement d'un groupe concurrent qui souhaitait créer une telle salle, a confirmé cette interdiction ; Le projet a donc été abandonné par la direction. DNF avait accompagné le CHSCT dans sa démarche.

---

[1] Personnel. Tout casino qui exploite les machines à sous dans un local distinct doit au moins employer dans cette salle un caissier et affecter un membre du comité de direction au contrôle de ces jeux. Il pourra également employer un mécanicien pour effectuer les opérations courantes d'entretien et de dépannage.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac